



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

**SITE DE L'EX-GENDARMERIE - 8 RUE DE LARMOR : CONSULTATION D'OPERATEURS
IMMOBILIERS : DECISION DE NE PAS DONNER SUITE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

**Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absents : 00**

n°12a

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

**SITE DE L'EX-GENDARMERIE - 8 RUE DE LARMOR : CONSULTATION D'OPERATEURS
IMMOBILIERS : DECISION DE NE PAS DONNER SUITE**

Rapporteur : Patricia Quéro-Ruen

Par délibération du conseil municipal de la commune du 2 juillet 2015 a été notamment approuvé le projet d'acte de cession par l'Etat à la commune de la parcelle cadastrée DB n°23, terrain de l'ancien site de la gendarmerie sis 8 rue de Larmor. Par délibération du conseil municipal de la commune du 5 avril 2017, une consultation d'opérateurs immobiliers concernant ce site avait été lancée.

Depuis lors, un certain nombre de paramètres pouvant influencer l'opération ont évolué au niveau national, tant en ce qui concerne le financement du logement locatif social qu'en ce qui concerne les mesures notamment fiscales relatives au logement en accession libre (reformatage du prêt à taux zéro, du dispositif d'investissement locatif Pinel...). Ceci impacte donc l'économie générale d'une telle opération.

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 17 mai 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 18 mai 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE NE PAS DONNER SUITE** au processus de vente initié dans le cadre de la consultation d'opérateurs immobiliers lancée par délibération du conseil municipal de la commune du 5 avril 2017 concernant le site de l'ex-Gendarmerie sis au 8 rue de Larmor, étant précisé que les documents de la consultation lancée en avril 2017 précisait à ce sujet concernant la faculté laissée à la commune de suspendre ou d'annuler le processus de vente à tout moment, que cela peut intervenir sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation ;
- **MANDATE** le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la MAJORITE

20 POUR

(R. LOAS, S. LECUYER, A. GOYER, D. DREGOIRE, H. BOLEIS, P. QUERO-RUEN, P. ALNO, P. GOUELLO, K. GIANNI, JL MADEC, M. LIEDOT, B. CLERGEON, A. GEGOUSSE, AV RODRIGUES, C. LE BIHAN, PY CAINJO, C. CAINJO, JG GOURLAIN, N. DELALEE, Y. ALLANIC)

4 CONTRE

(L. TONNERRE, D. SAURAY, M. ROUALO, D. DAUGES)

9 ABSTENTIONS

(D. LE LORREC, I. BELLEC, M. LE MESTRALLAN, T. LE FLOCH, S. BRITEL, T. DUPONT, P. DONIES, D. QUINTIN, I. LE RIBLAIR)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,

Maire

